

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 14 août 2018 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site concerné :

381, chemin du Lac à la Perchaude (lot 4 525 310)
zone 33-Va-Ad(am)

Nature et effets:

- La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé dans la bande de protection riveraine sur droits acquis, ainsi que l'ajout d'escaliers menant aux deux galeries, en se rapprochant de 0,26 mètre du plan d'eau, soit une dérogation de 0,26 mètre;
- La demande vise à autoriser la localisation de la piscine hors-terre située dans la cour avant, soit une dérogation quant à sa position, n'étant pas située dans la cour latérale ou arrière;
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 26 juin 2018.



Me Julie Marchand,
Greffière